

Journal de la commune  
de Cuverville-en-Caux

Numéro 8 Année 2018

# La gazette

gazettecuverville@gmail.com



## La vie municipale

*Le conseil municipal*

*Le mot du Maire ...*

**Pages 1-2**

## Bon à savoir

*Pesticides, travaux ...*

**Pages 3-4**

## Animations

*Noël, infos ...*

**Page 5-6**

## Associations

*AJC, Club d'animation du village*

**Page 7-9**

## Dossier

*Les marnières*

**Page 10-14**

## Histoire

*Un autre écrivain à cuverville*

**Page 15**

## Vie communale

*Vivre à Cuverville*

**Page 16-17**

## Bon à savoir

*Les tiques, la maladie de Lyme*

**Page 20-21**

## Etat Civil

*Horaires, numéros utiles ...*

**Page 22**

## Le mot du Maire



2017 a connu comme les années précédentes son lot de drames et les vœux de paix formulés il y a un an n'ont pas été exaucés.

En France, les élections du printemps ont pris une tournure inattendue. La France a désormais de nouveaux gouvernants. Certains y voient une chance de redémarrage et de modernisation pour notre pays...Souhaitons qu'ils aient raison.

Pour les petites communes comme la nôtre, je ne suis pas certain que leur devenir soit une préoccupation majeure pour nos nouveaux dirigeants.

La cérémonie des vœux du 12 janvier dernier n'a pas attiré la foule des Cuvervillais. L'organisation d'une telle manifestation génère des dépenses de temps et d'énergie non négligeables et dans une moindre mesure un coût financier. Ce rendez-vous traditionnel n'ayant plus l'heur de plaire aux habitants, je m'interroge sur sa reconduction dans sa forme actuelle.

Après les échecs à répétition dans la constitution d'une grande communauté d'agglomération associant Criquetot l'Esneval, Saint Romain de Colbosc et la CODAH, il semble que pointe une lueur d'espoir pour la création d'une Communauté Urbaine à l'horizon 2019.

J'espère que la lecture de ce bulletin d'informations vous sera agréable et je vous adresse ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets pour 2018.

P.LEMETAIS.

## Vœux 2018



Le 12 janvier dernier, dans une salle communale remplie pour une bonne part d'élus des communes voisines et de représentants des corps constitués, les Cuvervillais présents ont pu écouter Pierre LEMETAIS présenter le bilan de l'année écoulée et annoncer les projets pour 2018.

Ensuite tour à tour, Florence DURANDE, Présidente de la ComCom et Conseillère départementale puis Charles REVET Sénateur ont fait le bilan de leurs actions.

Enfin avant que l'assemblée ne puisse lever le verre de l'amitié, M. Gérard RIQUET s'est vu remettre la médaille OR du travail.



## L'équipe municipale

l'équipe municipale est composée de:

M. Pierre LEMETAIS; M. David LAURENT; M. Jean Yves ROBERT

M. Sylvain LEMESLE; ; Mme Vanessa GRENET; Mme Valérie HEROUARD;

Mme Karima JOSSELIN; M. Nicolas MICHEL; M. Jean-Marie PECOT;

M. Thierry ROBERT et Mme Karine BRUBAN.

## Budget 2017

### Recettes : 181 445,26 €

|                                                 |              |
|-------------------------------------------------|--------------|
| Impôts locaux:                                  | 38 497,00 €  |
| dotations et participations Etat & département: | 116 236,26 € |
| Subventions d'investissement:                   | 22 996,00 €  |
| Locations salle & concessions cimetière:        | 3 716,00 €   |

### Dépenses 125 137,14 €

|                                                        |             |
|--------------------------------------------------------|-------------|
| Salaires, charges sociales et indemnités:              | 55 561,55 € |
| Frais de scolarité:                                    | 28 774,00 € |
| Viabilisation(eau, électricité, chauffage, carburant): | 3 950,00 €  |
| Frais administratifs                                   | 4 449,00 €  |
| Maintenance, assurances, fauchage, travaux divers:     | 10 104,00 € |
| Subventions aux associations:                          | 3 310,00 €  |
| Actions en faveur des jeunes:                          | 5 317,00 €  |
| Réceptions et actions en faveur des aînés:             | 3 800,00 €  |
| Service Incendie:                                      | 4 348,00 €  |
| Investissements:                                       | 5 523,59 €  |

*Frais de scolarité: Les enfants de Cuverville étant scolarisés dans différentes communes, Nous participons aux frais de fonctionnement des écoles et à Criquetot l'Esneval aux frais de cantine*

|                                          |                    |
|------------------------------------------|--------------------|
| Gonneville La Mallet (2 enfants)         | 0,00 €             |
| Saint Sauveur d' Emalleville (2 enfants) | 0,00 €             |
| Angerville l'Orcher (3 enfants)          | 1 800,00 €         |
| Harfleur (2 enfants)                     | 1 334,00 €         |
| Criquetot l'Esneval ( 35 enfants)        | 22 811,00 €        |
| Criquetot l'Esneval ( Cantine)           | 2 829,00 €         |
| <b>Total:</b>                            | <b>28 774,00 €</b> |

### Travaux de l'église



Après une très longue consultation d'architectes et de bureaux d'étude, une certitude a vu le jour : l'église est plutôt en bon état et ne risque pas de s'écrouler à brève échéance.

Néanmoins des travaux de confortement de la charpente s'imposent ; en effet la modification de la charpente au 19<sup>ème</sup> siècle pour créer une voûte au dessus de la nef l'a fragilisée.



M.Leroux, Architecte va piloter ces travaux qui vont commencer par un sérieux nettoyage du grenier de l'église encombré de gravats et autres, accumulés au fil des ans puis une entreprise de charpente procèdera au renforcement des pièces de charpente détériorées. Enfin un traitement des bois sera effectué et la couverture sera vérifiée.

On peut espérer que ces travaux seront achevés pour l'été prochain et pérenniseront la toiture de l'église pour les trente ans à venir.

Cette intervention sera complétée par le remplacement des éléments de maçonnerie les plus malades.

## Ma commune sans pesticides !

Les évolutions réglementaires des dernières années ont réduit l'usage des pesticides par les collectivités locales. Ainsi à Cuverville, nous ne pouvions plus « traiter » que le cimetière et quelques espaces non imperméables et encore, sous réserve d'en interdire l'accès au public pendant 24 heures. Cela nous obligeait à conserver un matériel dédié à cet usage (pulvérisateur, équipement de protection, armoire de stockage, désherbant...) et exposait l'employé communal à des substances nuisibles à sa santé.

Parallèlement à cela, une bonne partie de la commune est intégrée dans le périmètre de protection du captage d'eau d'Yport d'où la CODAH tire une bonne partie de son approvisionnement en eau. Il va sans dire que la CODAH est très vigilante sur l'usage des produits phyto-sanitaires sur ce territoire et en particulier à leur usage sur des surfaces imperméables avec le risque de les voir finir par le biais des bêtes dans les nappes phréatiques du sous-sol cauchois.

Les collectivités souhaitant renoncer à l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics doivent se lancer dans la réalisation d'un Plan de Gestion Différenciée (PGD).



Aussi lorsque la CODAH nous a proposé de réaliser notre PGD à titre gracieux, c'est sans hésiter que nous avons dit oui et nous sommes engagés à renoncer intégralement à l'usage des pesticides.

Le bureau « Préservation des ressources en eau » de la CODAH est en train d'achever ce PGD qui fait l'inventaire de nos espaces publics, de nos pratiques pour leur entretien mais aussi et surtout nous propose des solutions alternatives à l'usage des pesticides.

Ce PGD est par ailleurs indispensable pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau pour acquérir des équipements palliatifs.

Certaines de ses propositions peuvent heurter les adeptes du « Zéro mauvaise herbe » mais dans l'avenir il faudra s'habituer à voir reflorir certaines plantes en des endroits aussi divers que le cimetière, les talus ou les trottoirs. D'une part parce que nous n'aurons plus les moyens de les détruire mais aussi parce qu'elles ont leur place dans notre environnement ; Un auteur patoisant aujourd'hui disparu n'écrivait-il pas : « A Ct'heu qu'i a pu de cardons, on ne veye pu de cardonnerettes »

Au cours du premier semestre, vous serez conviés à une réunion d'informations sur ce PGD et pourrez éventuellement poser vos questions à ses rédacteurs.

*Note du traducteur : « Maintenant qu'il n'y a plus de chardons, on ne voit plus de chardonnerets »*

## **La vitesse dans la commune**



De nombreux habitants se plaignent de la vitesse excessive des véhicules sur les routes de la commune, en particulier rue André Malraux et rue du château ainsi que sur la route départementale au bord de laquelle sont implantés les arrêts d'autocar assurant les transports scolaires. Sans exclure d'autres endroits de la commune où les automobilistes ne sont guère raisonnables...

Déjà des panneaux de limitation de vitesse ont été implantés route du Moulin et impasse du Doguet avec l'espoir qu'ils seront efficaces.

Dans le centre bourg, des aménagements doux suggérés par le CAUE de Seine-Maritime et censés inciter les automobilistes à lever le pied vont voir le jour prochainement : création d'une sente piétonnière rue du château entre le centre équestre et le cimetière, plateaux surélevés devant la mairie et au carrefour devant l'ancienne mairie.



## Point travaux

Par ailleurs, reprenant un projet, non abouti il y a quelques années du fait de l'opposition du département, et cette fois ci avec l'appui de M. Basille Vice-Président du département en charge des routes, une étude conduite par la direction des routes a été entreprise sur la départementale RD239 dite « route des Loges » dans sa traversée de la commune.



Les relevés de vitesse effectués ont mis en évidence une circulation importante sur la départementale avec une part non négligeable de véhicules en excès de vitesse.

L'analyse faite par la direction des routes est que les automobilistes n'ont pas le sentiment de circuler en zone habitée avec les risques inhérents tels que enfants traversant la route ou véhicules débouchant des routes annexes.

Aussi leurs préconisations vont dans le sens du renforcement du caractère « zone urbaine » avec divers aménagements à valider par la commune dans les semaines à venir...



A l'entrée de la commune rue André Malraux, aménagement, type chicane, obligeant les véhicules venant de Criquetot l'Esneval à ralentir avant de pénétrer dans le village.

Sur la départementale, au débouché de la « sente des écoliers » refonte de la signalisation horizontale et verticale du passage piétons et un peu en contre-bas installation d'une écluse réduisant la largeur de la voie et obligeant les véhicules montants à céder le passage aux véhicules descendants.

Au carrefour des rues Marc Allégret, route du Moulin et RD239, là où la quasi-totalité des jeunes attend l'autocar scolaire, le débat n'est pas clos. La direction des routes veut renforcer le caractère prioritaire de la départementale tout en proposant un plateau surélevé, un passage piéton et divers éléments pour interpeller les automobilistes ; les élus de la commune envisageant plutôt de supprimer le caractère prioritaire de la départementale en implantant des « céder le passage » voire des « STOP ».



Si on ne peut que se réjouir de voir enfin le département prendre en compte la dangerosité de cette départementale et prendre à sa charge l'étude évoquée plus haut, il n'en reste pas moins que les travaux projetés seront à la charge de la commune tant pour la maîtrise d'ouvrage que pour le financement. Néanmoins nos demandes de subventions seront plus faciles s'agissant de préconisations de la direction départementale des routes.



# Animations

## Noël, 15 decembre



La commune a de nouveau sollicité l'association Touches d'histoire, avec Emilie HAMEL et un nouveau conte: « La surprise au Père Noël ».

La Mère Noël veut offrir pour la toute première fois un cadeau à son Père-Noël de mari, alors elle ne sait pas bien comment s'y prendre pour trouver le cadeau parfait, elle finira tout de même par trouver un moyen d'organiser une superbe fête et de faire une belle surprise à son époux grâce à l'aide des enfants.

Après le conte, évidemment, les enfants ont pu rencontrer le Père Noël, chargé de nombreux cadeaux. 58 enfants étaient invités, tous ceux qui étaient présents sont repartis avec un cadeau. Un apéritif a été servi après la distribution des jouets. Merci aux enfants et à tous les participants !



## Le repas des aînés



Renouant avec la date du dernier dimanche d'avril, jour national d'hommage aux déportés et martyrs, la commune avait convié les aînés de la commune pour le traditionnel repas des aînés.

Après un dépôt de gerbe au monument aux morts et lecture du message du ministre des anciens combattants, l'assemblée se retrouvait à la salle communale joliment décorée par Vanessa Grenet et Jean-Marie PECOT pour l'apéritif.

Ensuite la vingtaine d'aînés présents prenait place à table, en compagnie des élus et des employés de la commune pour savourer un délicieux repas préparé par la maison Coufourier de Rolleville et servi par les élus présents, dans une ambiance chaleureuse.

Pour ceux, empêchés par leur état de santé d'être présents, un plateau repas leur était porté par les élus.





## CARTES D'IDENTITE – PASSEPORT – PERMIS DE CONDUIRE – CARTES GRISES

Toutes les informations concernant vos démarches administratives (cartes d'identité, passeport, permis de conduire, cartes grises) sont disponibles sur le site de la commune <http://www.cuverville-en-caux.fr>. Depuis le mois de novembre, les demandes relatives aux permis de conduire et cartes grises se font exclusivement par internet sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).

La mairie reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements utiles.

## Actions de la Commune à destination des jeunes

La mairie de Cuverville verse 50€ de participation pour les enfants pratiquant des activités sportives, culturelles, ou de loisir sur simple présentation d'une facture. Cette participation concerne tous les enfants nés après le 01 janvier 2000.

Prise en charge à hauteur de 30% avec un plafond de 120€ de la participation des familles lors des voyages scolaire.

Remise d'un dictionnaire Français/Anglais et d'une clé USB lors de l'entrée au collège

Carte cadeaux d'un montant de 30€ remise avec la première carte d'électeur.

Carte cadeaux « rentrée scolaire » pour tous les enfants scolarisés en primaire et versement d'une subvention de 300 Euros à l'école maternelle de Criquetôt exonérant les parents d'une participation financière aux sorties scolaire.

## Vidange gratuite de la fosse septique



Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier d'une vidange gratuite de votre fosse septique tous les 4 ans.

Pour cela, il vous suffit de prendre contact avec la communauté de commune, au 02.35.27.27.00.

Sur le site de la commune: <http://urlz.fr/3WLH>

## Infos pratiques Paroisse St Gabriel-Cap de Caux

### Accueil:

Presbytère 6 rue de l'abbé Bianquin 76280 Gonneville la Mallet.

Tel 02.35.20.72.76, [stgabriel.cdc@wanadoo.fr](mailto:stgabriel.cdc@wanadoo.fr)

### Equipe Pastorale:

Abbé Didier Roquigny, 02.35.20.72.76

Abbé Philippe Tassel, 02.35.27.85.14

Jean Michel Reignier, diacre, 02.35.30.03.36

### Horaires des messes:

Samedi 18h30 à Criquetot-l'Esneval

Dimanche 10h30 et mercredi 10h00 à Gonneville-la-Mallet

**Baptêmes:** Les baptêmes sont célébrés le samedi à 17h00 à Criquetot et le dimanche à 11h45 à Gonneville.

**Mariages:** Les demandes de mariage seront accueillies lors des permanences des mercredis et samedis matin.

Veillez à vous y prendre au moins 9 mois à l'avance. Les sessions de préparation débutent en hiver.



## Halloween, 28 octobre

L'AJC a organisé pour la deuxième année une petite déambulation dans le village à la recherche de bonbons et gâteaux à l'occasion de la fête d'Halloween. Un plein succès une fois encore pour la trentaine d'enfants présents, tous revenus au point de rendez-vous (sur)chargés de bonbons. Merci encore à tous les Cuvervillais pour votre générosité



et votre accueil !

Un goûter attendait tous les enfants dans la salle des fêtes avec gâteaux, bonbons et boissons diverses. Le partage des bonbons s'est effectué dans la bonne humeur, et tous les enfants sont repartis avec de quoi attraper de nombreuses caries! Rendez vous pour la prochaine édition d'Halloween en 2018.

## Boîte aux lettres



La boîte aux lettres du Père Noël a rencontré encore une fois un franc succès.

De source sûre, nous pouvons dire que de nombreux petits Cuvervillais et

Cuvervillaises ont envoyé leur lettre au Père Noël !!

Il est certain que le Père Noël reprendra contact avec l'AJC l'année prochaine pour nous laisser une de ses nombreuses boîtes magiques à Cuverville.

Merci à vous tous pour votre participation !



## Chasse aux œufs



Le 15 avril, l'AJC organisa la première chasse aux œufs à Cuverville.

Nous sommes heureux d'avoir eu autant de participants ! Même si le

temps n'était pas terrible, les enfants ont tous pu se mettre en quête des lapins et œufs en chocolat cachés autour du city stade et de la Mairie.

Une nouvelle chasse aux œufs est déjà prévue pour cette année 2018. Nous comptons une nouvelle fois sur vos participations !





## Association des jeunes de Cuverville

L' AJC a maintenant un an, et l'association est repartie pour une année, avec à nouveau quelques événements tout au long de l'année pour animer Cuverville. L'association est toujours à la recherche de bénévoles pour donner « un coup de main » lors des animations. Si vous avez un peu de temps, n'hésitez pas, et prenez contact avec l'asso !

Toutes les idées sont bonnes, alors si vous en avez, n'hésitez surtout pas à nous en parler.



### **Le programme prévisionnel 2018 :**



**Le 31 mars 2018**, l' AJC en partenariat avec le STB (St Thomas Basket) et la Mairie de Cuverville organise un déplacement au Havre pour assister au match **STB Le Havre - Roanne**

La tranche d'âge concernée: 6 à 16 ans (2002-2011) (44 places disponibles), transport et places offert par le STB, l' AJC et la Mairie de Cuverville. Si ce n'est déjà fait, vous allez recevoir un bulletin d'inscription dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site de l'association pour récupérer le formulaire.

**Chasse aux œufs, samedi 31 mars**

**Vide Grenier, dimanche 20 mai**

**Halloween, samedi 27 octobre**

Le site web est ici: <http://urlz.fr/4jSZ>, l'adresse mail : [ajccuverville@gmail.com](mailto:ajccuverville@gmail.com)

## Vide grenier



Après plusieurs années d'absence, L'AJC a voulu organiser à nouveau un vide-grenier à Cuverville. Pour une première, ce fut une réussite, plus de 600 visiteurs, un peu plus de 40 exposants, le soleil et le ciel bleu au rendez-vous. La buvette restauration rapide a tourné à plein régime ! Venu pour faire de bonnes affaires, ou simplement pour passer un bon moment en cette magnifique après-midi de printemps, tout le monde a pu y trouver son compte. L'expérience sera bien sûr reconduite en 2018, pour un

nouveau vide-grenier de printemps prévu le 20 mai 2018.



## Club D'animation Du Village

Le Club d'Animation du Village propose différentes activités telles que la couture, l'encadrement et la peinture (Aquarelle, acrylique et pastels).

L'Association organise des séances de gymnastique le mardi de 10 h à 11 h à la Salle Communale.

Pour tout renseignement vous pouvez prendre contact avec Mme Irène QUEMION

par téléphone au 02 35 27 21 92.

L'exposition annuelle a eu lieu les 18 et 19 juin 2017 à la salle des fêtes. Cette année, le thème retenu par l'atelier peinture était les coquelicots. Elle a rencontré un vif succès auprès des visiteurs qui ont apprécié la créativité et le talent des artistes amateurs ainsi que les pièces finement travaillées dans les travaux de couture.





## Histoires de marnières

### Vous connaissez les marnières ?

Il y en a entre 100 000 et 140 000 dans le pays de Caux et cela réserve parfois quelques désagréables surprises...

### Une marnière c'est quoi ?

C'est une cavité souterraine creusée par l'homme pour en extraire de la craie (appelée improprement marne dans le pays de Caux). Pratique très ancienne, déjà citée dans des textes datant du premier siècle après JC. Elle a pris un essor considérable au XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans les années 1950 cette pratique prend fin et les puits sont sommairement rebouchés.

### Schéma d'une marnière

Le puits d'un diamètre permettant le passage des hommes était briqueté. Souvent les paysans marquaient les entrées des marnières en y plantant un arbre. Malheureusement à la suite des remembrements, les arbres ont disparu.



### Pourquoi extraire de la craie ?

La craie est couramment utilisée dans le pays de Caux pour amender le sol et favoriser ainsi les récoltes. Elle est concassée puis épandue sur les champs.

### Pourquoi les marnières s'effondrent-elles ?

La dégradation du cuvelage sous l'effet des infiltrations peut amener à l'effondrement du puits. Seuls les matériaux meubles environnants tombent dans le puits. En surface on observe un trou de 3 à 4 m de diamètre et de profondeur. C'est le cas le plus fréquent. Plus rarement on observe une réouverture du puits. Celui-ci était bouché sommairement par les agriculteurs par des branches, etc. Lorsque le bouchon s'effondre, il apparaît une cavité de 1 à 4 m de diamètre pour plusieurs mètres, voire dizaines de mètres de profondeur. Enfin, dernier cas excessivement rare heureusement. La rupture de piliers et du plafond de la galerie entraîne un affaissement du terrain qui est parfois très étendu et profond.

### La marne : pour quoi faire ?

Si l'exploitation des marnières est aujourd'hui

révolue, l'amendement des terres agricoles à l'aide de « marne » est toujours pratiqué dans la région. C'est la raison pour laquelle on peut voir des tas de craie en bordure de champ au moment des labours. L'épandage de craie et autres matériaux riches en carbonate de calcium sert à compenser la consommation des plantes en calcium et le «

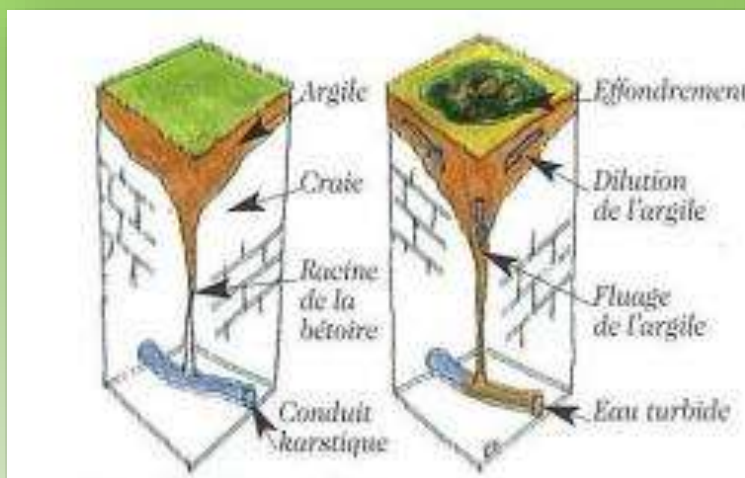
lessivage » de cet élément par les pluies. Le calcium est essentiel pour conserver au sol une structure bien aérée limitant la battance (colmatage en surface) et favorisant le tallage des céréales. De plus, l'amendement calcaire permet de neutraliser le sol et d'éviter l'apparition d'adventices acidiphiles (rumex, matricaire, fougère aigle, etc.). Mais, revers de la médaille, un dicton affirme que « la marne enrichit le père et ruine les enfants ». En effet, si la marne donne un coup de fouet au sol, son application répétée tend à l'épuiser.





## Marnière ou bétoire ?

Dans le pays de Caux, on a l'habitude d'appeler par le même nom deux choses différentes, mais qui se ressemblent ! C'est le



*Cône d'effondrement d'une bétoire  
(crédit : SMBV Pointe de Caux)*

cas des marnières, souvent confondues avec les bétoires. A la différence de la marnière, la bétoire est une cavité souterraine naturelle faisant communiquer le sous-sol avec la surface. Typique des sous-sols de type karstique, elle trouve son origine dans l'action dissolvante des eaux circulant dans les fissures de la craie. En nous laissant cet héritage empoisonné, les anciens ont montré qu'ils ne se souciaient guère de « développement durable »... Bétoire dans un champ : une cavité naturelle.

## Pays de Caux

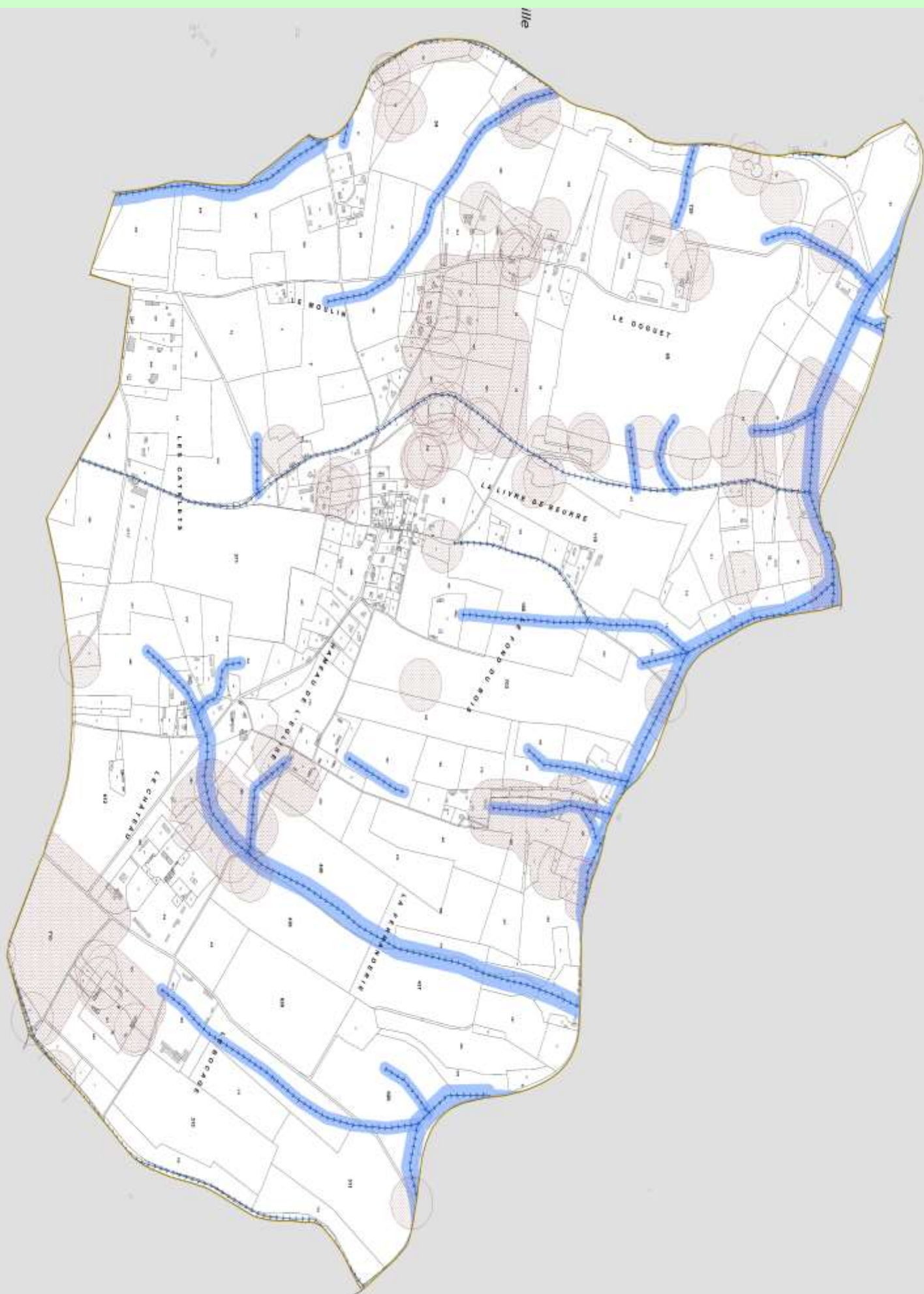
C'est au xix<sup>e</sup> siècle que les Cauchois ont creusé des centaines de puits dans les couches de craie du plateau afin d'exploiter les marnes situées en profondeur. Les puits mesurent entre 10 et 30 mètres et permettent de creuser des chambres et des galeries souterraines de 10 à 20 mètres de longueur et de 2 à 3 mètres de hauteur. Après usage elles ont été rebouchées, leurs emplacements étant seulement repérés par des arbres. Au fil du temps, ces arbres généralement isolés au milieu des champs ont disparu et la mémoire du site avec eux.

## Et à Cuverville ?

La localisation des cavités souterraines n'est pas une tâche facile, car les indices ne sont pas toujours apparents. De plus, les déclarations d'ouverture d'exploitation souterraine n'ont été rendues obligatoires qu'à partir de 1853. Elles n'ont d'ailleurs pas toujours été respectées. Le bureau d'études Alise Environnement a réalisé un Recensement des Indices de Cavités Souterraines, finalisé en novembre 2008. Ce dernier a permis d'identifier 134 indices sur le territoire communal. Les indices qui ont permis de retrouver les cavités naturelles ou artificielles sont de plusieurs natures : Les documents d'archive ; les dépressions ; les affaissements ; les effondrements ; les zones remblayées ; les puits ; les arbres isolés.

Alise Environnement a identifié 134 indices de cavités souterraines à Cuverville-en-Caux, dont : 27 parcelles napoléoniennes ; 62 indices indéterminés ; 6 carrières souterraines ; 9 carrières à ciel ouvert ; 8 indices karstiques ; 11 puits d'eau ; 9 indices autres ; 2 indices levés. Sur la carte page suivante les périmètres de sécurité liés à ces indices sont colorés en rose.

# Dossier





CUVERVILLE, comme toutes les communes du Pays de Caux, a vu dans le passé son sous-sol mis à contribution, pour extraire, entres autres, de la marne.

L'inventaire des Indices de Cavités Souterraines a recensé de nombreuses déclarations d'ouverture de marnière par les agriculteurs de la commune. On peut craindre que certaines marnières restent encore à découvrir. (La découverte, il y a peu de temps, d'une marnière à proximité d'un lotissement hameau d'Aréauville à Criquetot est révélatrice de ce que toutes les marnières n'ont pas été recensées).

Les archives du service des mines que nous avons pu consulter nous révèlent qu'il existait au 19<sup>ème</sup> siècle une organisation administrative, avec ingénieurs et garde-mines, veillant au recensement et à la mise en œuvre de règles de sécurité, mais que les accidents étaient néanmoins fréquents.

Vous trouverez ci-après le récit de 2 accidents dans des marnières sur le territoire de Cuverville.

Le premier procès-verbal relate une tentative de sauvetage dans une marnière située au Doguet, sur une ferme exploitée à l'époque par la famille VAUDRY puis jusqu'à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle par la famille LENORMAND.

Nous n'avons pas la fin de l'opération de sauvetage mais le registre de l'état civil de l'époque nous livre une fin tragique pour le « marneux »...

«

*Criquetôt l'Esneval, le 17 mars 1875*

*Monsieur le Préfet,*

*Nous avons eu l'honneur, M. l'Ingénieur de Genouillac et moi, de vous faire connaître, par trois dépêches télégraphiques successives, datées respectivement des 14, 15 et 16 de ce mois le début et les principales circonstances des opérations de sauvetage ayant pour objet la recherche d'un ouvrier enseveli dans un puits de marnière qui s'est éboulé le samedi 13 courant. Je viens compléter ces dépêches par quelques indications nécessairement sommaires.*

*Dans la nuit du Samedi au Dimanche, M. de Genouillac, arrivé sur les lieux avec deux garde-mines a tenté le déblaiement du puits éboulé. La masse énorme de l'éboulement dans lequel l'ouvrier a probablement péri, étouffé ou écrasé, n'a pas permis de continuer longtemps ce travail, il était arrêté au moment de mon arrivée ici (Dimanche, vers deux heures). Je me suis assuré qu'on ne pouvait pas songer à la reprendre sans s'exposer à déterminer, dans un bref délai, l'effondrement complet du puits.*

*Un puits de secours a été ouvert dans la même nuit. Ce puits ne devra pas avoir moins de 30 mètres, avant qu'il soit possible de se diriger, par une galerie transversale vers le centre de l'éboulement, point où l'on suppose que doit se trouver l'ouvrier enseveli. Il faudrait le poursuivre jusqu'à 41 m de profondeur si l'ouvrier avait été précipité par la masse ébouleuse jusqu'à la partie inférieure de la marnière, hypothèse qui n'a rien d'improbable. On a percé jusqu'à ce moment 12 mètres seulement, malgré le zèle et le dévouement des ouvriers, un tel travail est nécessairement condamné, par la nature des terrains traversés, à une certaine lenteur apparente, qu'explique la nécessité de clayonner avec beaucoup de soin les parois, au fur et à mesure du foncement.*

*Il existe, dans le voisinage du puits éboulé, une marnière déjà ancienne, abandonnée depuis plusieurs années et dont malheureusement le service des mines ne possède pas le plan. Une reconnaissance sommaire, faite au moyen d'instruments mis à ma disposition par M. l'Agent cantonal, m'a permis de m'assurer de la possibilité d'atteindre peut-être que par le puits de secours, les chambres d'exploitation qui communiquent avec le puits éboulé. Après un levé de plans exécuté par les Gardes-mines, j'ai fixé le point d'attaque d'une galerie de secours destinées à recouper ces chambres. La longueur totale que la galerie de secours devra avoir n'est pas et ne peut pas être exactement connue à l'avance mais il résulte de notre levé souterrain, complété par un levé à la surface, que nous devons, après un parcours de 7 m, arriver au droit du puits éboulé, dont nous ne serons plus séparés à ce moment que par une distance de 2 mètres, mesurée d'axe en axe, de l'axe du puits à l'axe de la galerie de secours. Les chambres ne peuvent pas être fort éloignées de l'axe du puits. La longueur actuelle de la galerie de secours est de 2,60 m ; le terrain est très consistant, mais je dois m'attendre à ce qu'il change de nature dans le voisinage immédiat du puits éboulé.*

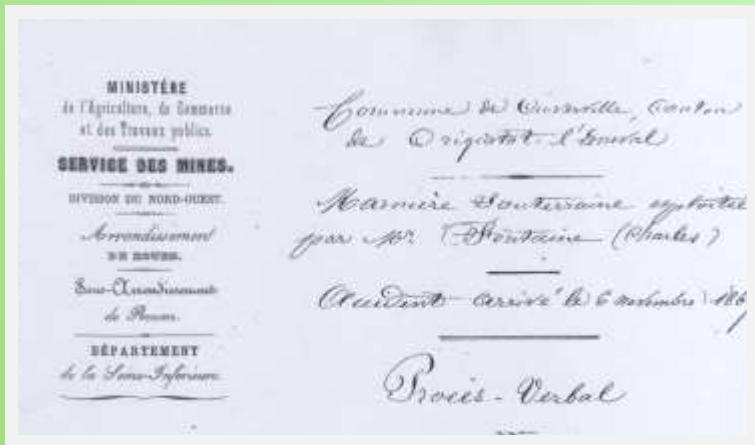
*Je suis, avec regret, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant,  
L'Ingénieur en Chef des Mines. »*

Ci-après extrait d'un acte de décès en date du 18 mars 1875 qui laisse penser que l'ouvrier-marneux a été retrouvé, décédé, le 18 mars soit 5 jours après l'effondrement.

*« Du jeudi, dix-huitième jour du mois de mars, l'an mil huit cent soixante-quinze, à trois heures d'après-midi, acte de décès de PORET Edouard Auguste décédé dans une marnière dépendant de la ferme exploitée par Monsieur VAUDRY Jérôme à Cuverville, de ce jour à dix heures et demie du matin, ouvrier-marneux âgé de quarante-trois ans, né à Ecrainville (Seine-Inférieure) le trois mai mil huit cent trente-et-un, demeurant à Criquetot l'Esneval, fils de (...), sur la déclaration à nous faite par LACHEVRE Jean, cultivateur, âgé de cinquante-quatre ans, et de VAUDRY Jérôme, cultivateur âgé de soixante-quatorze ans, tous deux amis du décédé, et domiciliés à Cuverville, lesquels ont signé après lecture faite, le présent acte fait double en leur présence et constaté suivant la loi par Nous, Nicolas DUFLO, Maire de Cuverville remplissant la fonction d'Officier public de l'Etat Civil. »*



Le deuxième procès-verbal, de nature moins tragique, met en lumière un manque de respect des règles de sécurité...



« Le Garde-Mines soussigné Mibourel (Antoine) en résidence à Rouen route de Darnétal n°87, étant en tournée dans l'arrondissement du Havre pour la surveillance des carrières ayant appris par la rumeur publique qu'un accident était arrivé depuis peu de jours dans une carrière souterraine exploitée par le sieur Fontaine à Cuverville Canton de Criquetot l'Esneval, s'est transporté sur les lieux le 14 novembre 1867 et a constaté ce qui suit :

La carrière où l'accident est arrivé est une carrière souterraine de marne à deux étages, ouverte dans la cour de la ferme que le sieur Fontaine (Charles) tient en loyer de Mme Veuve Legrand Le Sable. Le puits a une profondeur totale de 11,00 m et un diamètre de 1,15m. Sa colonne n'est ni maçonnée ni clayonnée contrairement aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 1860.

L'abord du puits est défendu par une loge en paille dont l'entrée est fermée avec un paillason. Le champ d'exploitation présente un développement de 10,65m et la largeur des galeries varie de 1,35 m à 2,15m. »

Le 6 novembre dernier à 10 heures ½ du matin le nommé Gonier (Ephraïm) travaillait au fond de la carrière avec le sieur Fontaine (Pierre), fils de l'exploitant, Gonier était occupé à piocher de la marne à la base du front de taille de la galerie B quand tout à coup il se décolla du ciel de la galerie divers petits blocs de marne qui lui tombèrent sur les deux jambes, malgré la promptitude qu'il eut à faire un saut pour se rejeter en arrière.

Il croyait d'abord (d'après ce qu'il nous a dit lui-même) avoir les deux cuisses cassées mais il en a été quitte pour des fortes contusions et la cassure de l'os de la cuisse gauche.

Son camarade de travail se hâta de lui porter secours en le débarrassant des blocs qu'il avait sur les jambes et on le transporta chez M. Fontaine que le fait actuellement soigner par le médecin de Criquetot et le nourrir lui et son fils, ce dernier est âgé de 10 ans.

Comme je l'ai dit plus haut l'accident est arrivé dans le 2<sup>ème</sup> étage au chantier B lequel a 2,15m de hauteur et 2,30 m de largeur. La couche de marne qui compose le toit et les parois de tout le champ d'exploitation est très éboulée, fissurée et divisée en petits blocs dont les plus gros ont 0,20 m de côté. La largeur de 2,30 m donnée à la galerie B était un peu exagérée par rapport à la nature éboulée de la couche de marne qu'on y exploite et c'est à cette imprudence que l'on doit attribuer l'accident qui nous occupe – imprudence qui est à la charge de la victime. Comme l'indique la coupe ci-jointe le champ d'exploitation du premier étage est complètement remblayé par des éboulis et nous n'avons pas pu y pénétrer pour en prendre les détails mais nous avons pu mesurer dans la colonne du puits l'épaisseur du massif de marne laissé entre les deux étages et nous avons trouvé 1,50 m au lieu de 2 mètres prescrits par l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 1860.

La carrière a été déclarée le 28 octobre 186... à M. le Maire de Cuverville qui a retourné la déclaration à M. Fontaine après l'avoir visée pour autorisation.

Le sieur Gonier (Ephraïm) est âgé de 53 ans veuf et père d'un enfant, il exerce depuis environ 30 ans la profession de Maître marneur et est domicilié aux Loges.

Fait et clos à Rouen

le 18 novembre 1867

Le Garde-Mines A. Mibourel

Affirmé et enregistré à Rouen le 19 novembre 1867

Observations de l'ingénieur en chef des Mines

L'accident arrivé au Sieur Gonier dans une galerie de marnière de 2,00m de largeur seulement montre que la matière de la marne dans cet endroit est trop friable pour qu'une exploitation de marnière n'y soit pas dangereuse.

Le Sieur Fontaine exploitant a adressé au Maire de Cuverville la déclaration de la marnière. Il n'y a donc aucune contravention à reprocher au Sieur Fontaine, il y aurait seulement à faire remarquer au Maire de Cuverville qu'en ne transmettant pas une expédition de la déclaration à M. le Préfet par l'intermédiaire de M. le Sous Préfet du Havre il ne s'est pas conformé à ce qui lui est prescrit à cet égard par l'article 7 du Décret du 15 février 1853.

En même temps, il nous paraîtrait y avoir lieu de la part de M. le Préfet de prononcer l'interdiction de cette marnière et d'en ordonner la fermeture. Rouen, le 20 novembre 1867, L'ingénieur en chef des Mines.

# Histoire

## Un autre écrivain à CUVERVILLE...

Beaucoup moins célèbre qu'André GIDE, Auguste LECHEVALIER est l'auteur de plusieurs ouvrages scolaires et d'essais historiques.

Né en 1871 à Angerville l'orcher, Auguste LECHEVALIER à sa sortie de l'Ecole Normale est nommé instituteur à Cuverville en caux au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Il y restera jusqu'à sa retraite en 1928 et se retirera à Angerville l'orcher où il décède en 1930.

En plus d'instruire les petits cuvervillais, Auguste LECHEVALIER rédigea de nombreux livrets à destination des élèves des écoles élémentaires. Il était d'ailleurs « *Correspondant du Ministère de l'instruction publique* ».

Ces ouvrages de petit format sont le reflet de l'instruction délivrée à l'époque et pourraient aujourd'hui interpeller des lecteurs avertis.

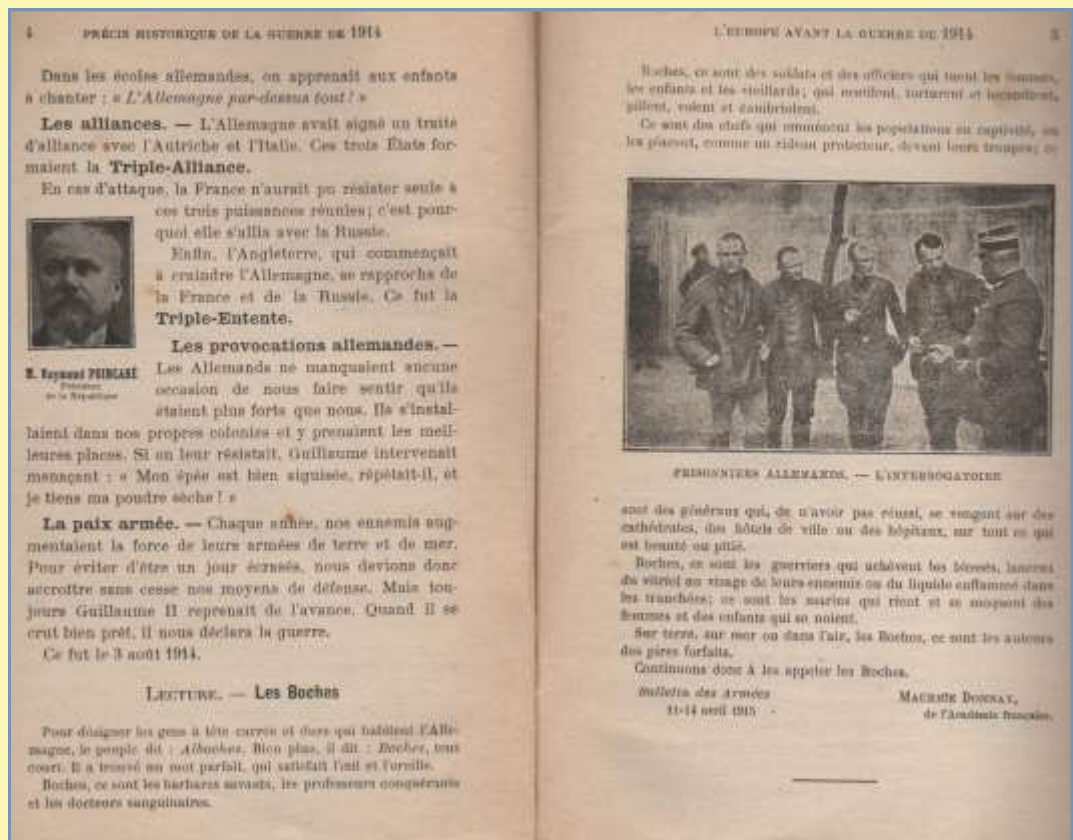
Nous disposons de deux de ses ouvrages : « *Nouvelle géographie de la France* » et « *Précis historique de La Guerre de 1914* ».



Ainsi dans « *Précis historique de La Guerre de 1914* ». Auguste LECHEVALIER présente en 60 pages petit format les événements de la première guerre mondiale.

La présentation des faits est des plus partiales et la vérité historique sans doute un peu déformée.

L'ouvrage est entrecoupé de passages de « lectures » plus proches de la propagande que de la vérité historique. Vous pourrez en juger en lisant les 2 pages suivantes.....





## Le tri selectif

**ATTENTION**  
**CES CONTENEURS**  
**N'ONT PAS DE CERVEAU.**  
**UTILISEZ LE VÔTRE**



La ComCom de Criquetot l'Esneval ne s'étant toujours pas résolue à mettre en place une collecte sélective des déchets en porte à porte, il nous faut plus que jamais amener nos déchets recyclables au Point d'Apport Volontaire derrière l'église. (Verre, papiers, cartons et emballages).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, tous les emballages sont recyclés. Le conteneur jaune est là pour accueillir bouteilles et flacons en plastique, sacs plastiques, boîte de conserves et autres.

Il ne devrait rester dans nos poubelles que le non-recyclable. Pensez aussi au compostage.

Le SMITVAD qui traite nos déchets est en très grande difficulté financière. Sans diminution du volume de nos déchets, des hausses brutales sont à prévoir. Il faut choisir : TRIER ou PAYER PLUS.

## Salle des fêtes



Suite à la visite de la commission de sécurité, plusieurs préconisations ont été faites pour améliorer la sécurité de la salle.

La plus surprenante d'abord, c'est la demande d'apposer une affiche rappelant aux utilisateurs de la salle de ne pas « oublier » les Personnes à Mobilité Réduite en cas d'incendie.

Ensuite, du fait de l'enlèvement de la cabine téléphonique par ORANGE, il a fallu installer un téléphone dans la salle pour pouvoir appeler les secours (Pompiers, Samu et gendarmerie) en cas de besoin.

L'alarme sonore a été remplacée par une autre alarme avec des rappels lumineux dans les sanitaires au cas où une personne malentendante s'y trouverait au moment du déclenchement du

signal.

Tous ces nouveaux équipements représentent une belle dépense, environ 1200 euros, pour leur installation mais génèrent aussi des coûts récurrents d'abonnement et de maintenance.

Espérons toutefois qu'ils ne serviront pas...

## CITY STADE

### REGLEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS

**LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS**



**MERCI DE RESPECTER LA  
TRANQUILLITÉ DES  
RIVERAINS**

**Horaires d'utilisation :  
10h00 à 20h00**

Fermé le dimanche du 1 avril au 31 octobre.

#### **Conditions d'utilisation :**

- A partir de 5 ans
- Ne pas grimper sur la structure
- Ne pas se suspendre au cercle
- Ne pas porter de bagues ou autres bijoux en raison des risques d'amputation traumatique
- Ne pas diffuser de musique
- Respecter les horaires
- Limiter vos tirs afin de ne pas envoyer le ballon dans les propriétés privées

## Bruits de voisinage



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

#### **les jours ouvrables**

**de 8h30 à 12h et de 14h00 à 20h**

**les samedis de 9h à 12h et de 14h 30 à 19h**

**les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



## Feu

Le voisinage ne doit pas être importuné par des fumées résultant de la combustion de végétaux ou de déchets divers, il existe à ce propos une déchetterie à Criquetot l'Esneval.

**LE REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL INTERDIT DE BRÛLER DES DECHETS Y COMPRIS DECHETS VERTS.**

Les agriculteurs bénéficient d'une dérogation leur permettant de

## Animaux domestiques

Nous vous rappelons qu'un arrêté relatif à la divagation des chiens impose que ceux-ci soient tenus en laisse dans les espaces publics de la commune. Les animaux domestiques ne doivent pas divaguer sur la voie publique ou les terrains privés. Vous vous exposeriez à leur mise en fourrière et aux frais qui s'ensuivraient.





## M. Henri COUFOURIER à l'honneur

Vendredi 18 août, l'Abbé ROCQUIGNY, à l'issue de la messe célébrée en l'église Notre- Dame de la Nativité de Cuverville, a remis à Monsieur Henri COUFOURIER la médaille et le diplôme de la reconnaissance diocésaine pour avoir pendant vingt ans assuré le gardiennage de l'église du village.

Ensuite l'assemblée s'est rendue à la salle communale pour le pot de l'amitié au cours duquel le Maire Pierre LEMETAIS a retracé en quelques mots l'engagement de M.COUFOURIER.

Né en 1926 à Cuverville et doyen des Cuvervillais, après une longue vie de labeur vouée au travail de la terre, Henri COUFOURIER a



accepté en 1994

d'assurer le gardiennage de l'église. Chaque jour, pendant vingt ans, il a ouvert et fermé les portes permettant ainsi que le lieu reste vivant.

En marque de gratitude et pour souligner l'attachement des Cuvervillais à cette figure de la vie locale, la municipalité a remis à M.COUFOURIER un panier garni. Puis chacun put lever son verre à la santé d' « Henri ».



## Des figures locales nous ont quitté

Madame DUSSUEIL dont la magnifique propriété Normande de la Livre de Beurre fait l'admiration de tous les randonneurs nous a quitté le 25 mai 2017.

Madame MAHIEU DE PREMARD, Mimi pour ses nombreux amis, s'est éteinte le 27 septembre dernier. Nous garderons un souvenir ému de son sourire et de sa gentillesse.

Monsieur MARYBRASSE qui aimait tant raconter ses campagnes de pêche sur les chalutiers Fécampois nous a quitté le 5 décembre. Pendant de longues années il a assuré le portage de plis de la commune et été le dévoué porte-drapeaux des anciens combattants de Cuverville.



## Ferme du Bois de l'Ermitage

### Des légumes et des œufs bio à la ferme du Bois de l'Ermitage

Dans la vallée de Cuverville, Julie et Victor Letendre (sœur et frère) cultivent des légumes de saison et produisent des œufs certifiés Agriculture Biologique. Ils vous accueillent d'ailleurs les mercredis soirs de 17h à 19h pour une vente à la ferme. Leurs parents, Myriam et Nicolas, proposent également une chambre d'hôtes.



Le projet de leur ferme est né de la volonté de proposer des produits de qualité (gustative et nutritionnelle) respectueux de l'environnement et en vente directe (sans intermédiaire(s)).

Bien qu'issus du milieu agricole, ils ont eu des parcours qui ne les dirigeaient pas directement vers le maraîchage, même si ce projet s'est toujours baladé dans un coin de leurs têtes. Julie est Docteur en biologie, quant à Victor, il s'est formé en sociologie tout en travaillant en parallèle dans une ferme.

Sur 1,5ha ils travaillent selon les principes du maraîchage sur sol vivant (MSV) ou agriculture de conservation (AC). Il s'agit, afin de favoriser un sol vivant et fertile, de ne pas du tout travailler celui-ci. Ils nourrissent leur sol principalement avec de la paille en la déposant en tapis (mulch) ce qui permet plusieurs choses : a) Maintenir l'humidité et éviter l'évaporation grâce à ce couvert. b) Eviter la poussée d'une grande partie des mauvaises herbes par l'effet occultant de la paille. c) Cette paille sera digérée au fil

des semaines par la faune et les champignons du sol qui rendront disponibles, par un complexe jeu d'échanges entre ceux-ci, les nutriments nécessaires à la croissance des plantes.

Au delà du fait de ne pas vouloir utiliser de produits chimiques, le fait d'opter pour l'agriculture de conservation (qui n'est pas l'apanage de l'agriculture bio) est, semble t-il une piste pertinente pour répondre, entre autre, aux problématiques de ruissellements et d'érosions que connaissent la région et bien d'autres. Des légumes qui poussent dans un sol riche et équilibré, garantissent saveurs et richesses nutritionnelles. Par conviction et pour votre plaisir, Julie et Victor évitent dès que possible le recours aux variétés hybrides (cf articles du *réseau semences paysannes* sur ce sujet disponibles en ligne).



**Vente à la ferme le mercredi de 17h à 19h, Le marché d'Etretat le jeudi matin, De la ferme au panier à St Léonard**

**AMAP Danton Le Havre, SCEA Ferme du Bois de l'Ermitage 1594 route du fond du bois Julie et Victor Letendre**





## Infos Tiques et maladie de Lyme

### Qu'est-ce qu'une tique ?

La tique est un petit parasite qui n'est pas très dangereux en Europe à condition de le retirer rapidement. Il s'agit en effet d'un acarien que l'on appelle *Ixodes*. Il vit ancré sur la peau des mammifères, d'oiseaux ou de reptiles, et se nourrit de leur sang grâce à un rostre. La tique n'est pas dangereuse dans l'immédiat mais en revanche, elle peut transmettre à ses hôtes et notamment à l'homme, des maladies que l'on appelle "vectorielles", la plus connue étant la maladie de Lyme.



### Que faire en cas de morsure de tique ?



De nombreux animaux ou parasites peuvent entraîner des pathologies par morsure ou piqûre. La tique, cette petite bête qui peut s'accrocher à votre peau lors d'une balade en forêt, n'est pas la moins inoffensive. Si la présence du parasite est constatée, il faut le retirer rapidement pour éviter des complications graves.

Les tiques vivent dans les forêts et les prés et se nourrissent du sang de leur hôte. Ils sont susceptibles de transmettre des maladies, dont les plus à craindre sont la maladie de Lyme et la méningo-encéphalite, aux

animaux et aux hommes. Face à ce risque, il est primordial d'enlever rapidement une tique en cas de morsure. Mais attention, pas n'importe comment !

Vous avez été piqué par une tique. Pas de panique, la maladie de Lyme n'existe peut-être pas dans votre région. Mais il est néanmoins urgent de l'enlever le plus vite possible, si possible dans les 12 à 36 heures qui suivent la morsure. Attention à procéder avec calme et délicatesse sous peine de voir la tique régurgiter et ainsi accroître les risques d'infection. Plus clairement, le risque est que la tique "vomisse" ses bactéries à l'origine de la maladie sous la peau de l'hôte.

### Comment retirer une tique chez l'homme ?



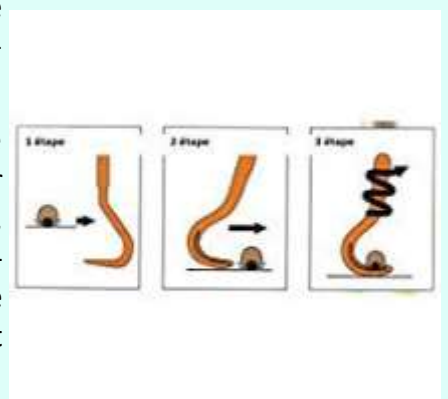
En cas de morsure, la tique doit donc être rapidement enlevée, à l'aide d'une pince à épiler ou d'un tire-tiques (disponible en pharmacie) :

Saisissez la bête au plus près de la peau

Tirez-la en la faisant pivoter dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, dans le sens de l'axe de son corps (perpendiculairement à votre peau), afin qu'aucune partie de l'animal ne reste accrochée. Une loupe est parfois utile pour réaliser ce geste.

Il est déconseillé d'écraser le corps de la tique ou d'appliquer tout produit (éther, alcool,

vaseline, essence, etc.) qui risquerait de faire régurgiter la tique et ainsi d'accroître les risques d'infection (la tique "vomit" ses bactéries sous la peau de l'hôte). Une fois la tique extraite, appliquer soigneusement un désinfectant sur la zone.



# Bon à savoir

## Que faire après avoir retiré la tique ?

Si vous ne réussissez pas à ôter la totalité de l'acarien, consultez rapidement votre médecin. Même si vous avez réussi à vous débarrasser de la tique, il faudra surveiller le point de morsure pendant 1 mois environ. En cas d'apparition d'une rougeur ou de symptômes grippaux (fatigue, faiblesse, fièvre...), consultez rapidement votre médecin. D'autres complications peuvent être liées à une morsure de tique (complications neurologiques, cardiovasculaires, rhumatologiques...).

En cas de doute, il pourra facilement poser le diagnostic, grâce à différents examens.



## Prévenir les piqûres de tiques et la maladie de Lyme

La maladie de Lyme, du nom d'une ville des États-Unis dans laquelle elle a été identifiée pour la première fois, touche chaque année plus de 20 000 personnes en France. Les régions Alsace et Lorraine sont les plus touchées, suivies des régions Champagne-Ardenne, Auvergne, Franche-Comté, Limousin et Rhône-Alpes.

## La maladie de Lyme, qu'est-ce que c'est ?

La Borreliose de Lyme, plus communément appelée maladie de Lyme, est une infection bactérienne transmissible à l'homme par piqûre de tiques. Cette infection est répandue dans le monde et il est dénombré quelques milliers de cas par an en France. Lorsqu'elle n'est pas traitée, la maladie peut mettre plusieurs années à se développer. Les chercheurs parlent de maladie émergente, car les cas sont de plus en plus nombreux.

### PROTÈGE-TOI CONTRE LES TIQUES !

Les tiques sont si petites qu'il est impossible de les repérer quand tu joues dehors. Mais tu peux te protéger en suivant les conseils de Prudence :



**1 COUVRE-TOI**

Comme Prudence, porte de préférence des vêtements de couleur claire à manches longues, des chaussettes hautes, un pantalon à glisser dans les chaussettes, des baskets et un chapeau.



**2 UTILISE DES RÉPULSIFS**

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif adapté à ton âge sur la peau, ou mieux, sur les vêtements en respectant les indications notées sur le produit.



**3 ÉVITE LES HERBES HAUTES ET LES FEUILLES MORTES**

Les tiques se trouvent habituellement sur les herbes hautes et dans les feuilles mortes. Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas directement sur le sol.

### À LA MAISON, TRAQUE LES TIQUES

Même en ayant suivi les conseils de Prudence, il faut que tu vérifies qu'aucune tique ne se soit faufilée dans tes habits, sur ton corps, ou tes cheveux.



**4 EXAMINE-TOI**

Comme Prudence, regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaît comme un petit point en relief. **N'essaie pas de l'enlever tout seul !**



**5 FAIS RETIRER LA TIQUE AVEC UN CROCHET À TIQUES**

Si tu trouves une tique sur ton corps, choisis un adulte à qui tu demanderas de te l'enlever à l'aide d'un **crochet à tiques**, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter la piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.



**6 SURVEILLE LA ZONE OÙ TU AS ÉTÉ PIQÛÉ**

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne te sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir un **médecin**. Si besoin, il pourra te prescrire un traitement adapté.





### **Naissances:**

Augustin DUPONT, né le 19 avril 2017  
Antoine AUDOUS, né le 22 juin 2017  
Léna RICHOU, née le 25 août 2017  
Löélya HUE EDDE, née le 23 septembre 2017  
Maxence BEAURAIN, né le 1er décembre 2017

### **Mariages:**

Vincent BESNE et Jessica LETHUILLIER le 4 mars 2017  
Mehdi OULD ALI et Zina ALLOU le 11 mars 2017  
Arnaud BRULIN et Magali CONET le 18 mars 2017  
Aurélien HEROUARD et Angélique DESUROSNE le 23 septembre 2017  
Rémi DEBRIS et Nima TAHA SULEIMAN le 25 novembre 2017

### **Décès:**

Madame Jacqueline DUSSUEIL le 25 mai 2017  
Madame Micheline MAHIEU de PREMARD le 27 septembre 2017  
Monsieur Roger MARYBRASSE le 5 décembre 2017  
Monsieur Jacques BECUE le 13 décembre 2017



**Ne ratez plus l'actualité de la commune !  
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site :**

**<http://www.cuverville-en-caux.fr/>**

Une remarque, une idée sur la gazette ? Ecrivez nous:  
**[gazettecuverville@gmail.com](mailto:gazettecuverville@gmail.com)**



Les permanences de la mairie se tiennent chaque semaine :

Le lundi de **17h00 à 18h30**

Le mercredi de **9h30 à 11h30**

Elles sont assurées par Madame Hélène RENAULT ,  
secrétaire de mairie, en présence du maire ou l'un de  
ses adjoints.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous  
n'êtes pas disponible à ces créneaux, vous pouvez  
nous contacter :

Par téléphone au 02 35 27 24 52

Par mail : **[contact@cuverville-en-caux.fr](mailto:contact@cuverville-en-caux.fr)**

Site : **<http://www.cuverville-en-caux.fr/>**

### **10 numéros d'urgence gratuits à connaître**

- le 15 : SAMU, urgences médicales ;
- le 17 : intervention de police ;
- le 18 : lutte contre l'incendie (pompiers) ;
- le 112 : numéro des urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne ;
- le 115: urgence sociale (SAMU social) ;
- le 116 000: urgence sociale (enfants disparus).
- le 119 : urgence sociale (enfance maltraitée) ;

Centre anti-poison : 0825 812 822

### **Services d'urgences du Havre :**

Clinique des Ormeaux : 02 32 74 32 74

Hôpital Jacques Monod : 02 32 73 34 10

HPE : 0 825 74 75 76

### **Urgences Pédiatriques :**

Hôpital Jacques Monod : 02 32 73 40 50

### **Urgences Psychiatriques :**

Hôpital Pierre Janet : 02 32 73 39 40

### **Vie pratique**

- Vidange de fosse septique: 02.35.27.27.00

- Allo Guêpes 76: 06.27.75.96.55

- Réservation en ligne de la salle des fêtes:

**<http://urlz.fr/44uO>**

- Gazette : **[gazettecuverville@gmail.com](mailto:gazettecuverville@gmail.com)**

La page des enfants, amusez vous bien !

